

Éléments de contexte

L'inclusion professionnelle fait l'objet d'obligations légales en matière d'emploi, d'aménagements de poste ou de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. **Elle constitue aujourd'hui un enjeu central des politiques sociales, des politiques RH et du dialogue social.**

Dans ce contexte, les représentants du personnel occupent une place essentielle. Ils sont à la fois **relais d'information, acteurs de veille et forces de proposition dans le dialogue social**. Leur rôle est déterminant pour identifier les difficultés rencontrées par les agents en situation de handicap, accompagner les démarches d'aménagement raisonnable et contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

Cette formation vise à renforcer les connaissances des représentants du personnel afin de leur permettre d'exercer pleinement leur rôle, en articulation avec l'employeur et les acteurs ressources, et de contribuer activement à une culture de l'inclusion au sein des collectifs de travail.

Publics

Représentants du personnel, membres du CST, membres de la formation en santé, sécurité et conditions de travail, représentants syndicaux de la fonction publique

Prérequis

Avoir été élu comme représentant du personnel

Nombre de participants

Jusqu'à 12

Durée

1 journée ▶ 7 h

Lieu et dates

En présentiel dans nos locaux :
24 Rue Aristide Bergès,
73000, Chambéry

Se référer à [notre site](#) pour les dates des prochaines sessions

Tarif : 650€

La formation peut avoir lieu en INTRA ▶ [Nous contacter](#)

Votre contact et Référént accessibilité

Amandine VEROT
06 81 05 27 00
averot@agir-h.org

Objectif général

Permettre aux représentants du personnel de mieux comprendre les enjeux du handicap au travail et d'exercer pleinement leur rôle pour un dialogue social constructif en faveur de l'inclusion.

Objectif pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les **notions clés du handicap et du handicap au travail**.
- Connaître le **cadre légal et réglementaire** relatif à l'emploi et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.
- Identifier le **rôle, les missions et les marges de manœuvre** des représentants du personnel sur ces questions.
- Repérer les **situations nécessitant un relai, une alerte ou un accompagnement**.
- Mobiliser les **acteurs et ressources** internes et externes.
- Contribuer au **dialogue social** sur le handicap de manière constructive et outillée.

Programme et contenu

Comprendre le handicap au travail

- Définitions et repères clés
- Typologies de handicap, conséquences possibles dans le travail, moyens de compensation et aménagements

Le cadre légal et institutionnel dans la fonction publique

- Obligations de l'employeur public en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi, de reclassement
- Panorama des acteurs clés et de dispositifs et ressources mobilisables

Le rôle des représentants du personnel

- Positionnement des représentants dans le dialogue social
- Rôle au sein du CSA/CSE/CST et de la formation spécialisée
- Ce que les représentants peuvent faire / ne peuvent pas faire
- Repérage des situations à risque

Livrables

Les 5 points-clés à retenir pour agir en tant que représentant

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques juridiques accessibles et illustrés
- Réflexion collective sur la base de cas pratiques
- Mise en situation

Evaluation en fin de formation

Chaque participant sera invité à compléter un sondage permettant un auto-positionnement du stagiaire basé sur son niveau de connaissance du sujet avant et après la formation. Ce sondage nous permet également d'évaluer son degré de satisfaction vis-à-vis de la formation.

A noter que dans le cadre de notre démarche qualité (certification ISO 9001), un contact sera établi avec le commanditaire de la formation quelques mois après celle-ci, afin de nous assurer de la qualité de notre intervention et la transférabilité dans les pratiques professionnelles.

Encadrement pédagogique

Formateurs spécialisés dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap et le conseil aux employeurs en matière de structuration et déploiement des politiques RH Handicap. Tous nos formateurs ont une très bonne connaissance des règles statutaires auxquels les employeurs des trois versants de la fonction publique sont soumis.

Dates et inscriptions

[Remplir le formulaire d'inscription](#)

Délais d'inscription : Jusqu'à 1 semaine avant le démarrage de la formation, sous réserve des places disponibles.

Vous avez un besoin d'aménagement pour suivre la formation ? Contactez Mme VEROT qui évaluera avec vous votre besoin et vous proposera une solution adaptée.